

ETUDES LOCALES

MODE DE VIE PAYSANS A VILLEY-SAINT-ETIENNE (XVII^e - XVIII^e siècles)

Cette étude sur Villey-Saint-Etienne permet de saisir certaines particularités du Toulois par rapport à l'ensemble lorrain (comté de Bar et duché de Lorraine).

Villey-Saint-Etienne dépendait en effet du Chapitre de la Cathédrale. Le village était régi par la coutume de la ville. Il était le siège d'une prévôté dont dépendaient les villages de Dommartin-les-Toul, Francheville, Jaillon, Lucey, Pagney et Ménillot. Villey-Saint-Etienne fut le siège administratif et judiciaire de cette zone bien que sa population fût égale à celle des autres villages.

Du point de vue économique, le village se consacre aux XVII^e et XVIII^e siècles à la céréaliculture et à la viticulture, ainsi qu'à l'élevage. On y produit du vin rouge, la vigne pousse sur les côtes de Moselle.

La population est composée de trois groupes sociaux distincts et homogènes :

- les laboureurs, avant tout fermiers, qui possèdent leurs moyens de production : charrue, chariot et chevaux. Mais ils ne sont pas propriétaires de leurs terres. La propriété foncière paysanne est faible par rapport à la propriété foncière bourgeoise et touloise, ou ecclésiastique et seigneuriale. Ce phénomène se retrouve à Francheville.
- Les vigneronns exploitent quant à eux leurs propriétés en faire-valoir direct et possèdent leurs moyens de production : bouges, tonneaux, hottes, etc... Par contre le pressoir est banal (c'est-à-dire qu'il dépend du seigneur).
- les artisans qui possèdent leurs métiers (forge et enclume pour les

maréchaux-ferrants, métier à tisser pour le tisserand) exploitent souvent en faire-valoir-direct quelques vignes et quelques lopins de terre. mais ils n'ont pas de train de culture et dépendent, pour le labourage, des laboureurs.

Laboureurs et vigneronns n'adoptent pas la même politique face au partage des biens.

La coutume de la ville de Toul est le reflet de cette diversité rurale. Elle préconise le partage égalitaire entre enfants d'un même lit, par contre, elle admet la création d'un héritier par acte testamentaire et notarié (la coutume du Barrois et celle de Saint-Mihiel nient formellement cette dernière disposition).

Les laboureurs utilisent la coutume du Toulois dans son sens inégalitaire. Lorsqu'un laboureur possède quelques terres en propriété privée, il a tendance à les transmettre à un de ses enfants uniquement par le biais d'un acte notarié particulier : il afferme ses terres moyennant quelques bichets de blé et d'avoine par an. Souvent le couple parental cohabite avec un de ses enfants marié. La cohabitation est

exclue dans le Barrois. La ferme, quant à elle, ne peut se transmettre qu'avec l'autorisation du propriétaire, et elle ne passera dans les mains que d'un seul enfant.

Les vigneron respectent par contre la coutume du partage égalitaire. Le système de la micropropriété est de règle. La propriété viticole est composée de nombreuses et minuscules parcelles de vignes. Ces parcelles supportent assez bien la division, la réunion de parcelles se faisait par mariages, souvent arrangés entre consanguins. Le monde des vigneron à Villey-Saint-Etienne ressemble beaucoup à celui des laboureurs, petits propriétaires de Minorville dans le Barrois, même mode de partage, même type d'alliance.

Les artisans ne forment pas un groupe homogène. Il existe deux types d'artisans : les riches (maréchal-ferrant, charron, tailleur et cordonnier) et les pauvres (maçon, charpentier, tisserand, cordier).

Enfin une dernière catégorie pourrait contenir des personnes très différentes les unes des autres : les propriétaires rentiers, les prêtres, les journaliers.

Les sources sur lesquelles nous avons travaillé sont les suivantes:

affaires de tutelle de Villey-Saint-Etienne de 1660 à 1789, et état-civil du village (1660-1789). Pour cette période existent environ une centaine de tutelles. Celles-ci concernent entre un tiers et la moitié des couples du village en fonction des périodes. La mortalité est très élevée à Villey-Saint-Etienne, nombreux sont les couples dont la femme meurt en couches. Les hommes passent difficilement le cap de la cinquantaine. Lorsqu'un couple perd l'une de ses composantes en laissant des héritiers mineurs, il y a systématiquement tutelle dans le Barrois. A Villey-Saint-Etienne il ne semble pas que ce fût le cas.

Dans les tutelles nous trouvons des renseignements très intéressants : l'ensemble des biens existant dans une maison sont notés pièce par pièce, avec leur valeur monétaire. Aux objets et aux meubles s'ajoutent la production agricole, viticole, le cheptel et les terres en fermage ou propriété privée. Ce sont donc ces renseignements qui sont la source même de cette étude.

LES LABOUREURS

Nous allons voir tout d'abord la structure des exploitations agricoles, puis l'évolution de deux exploitations, enfin le mode de vie des laboureurs.

REVENUS DES EXPLOITATIONS :

40 à 60 jours	855 livres de Lorraine
60 à 80 jours	497 " "
80 à 100 jours	888,25 " "
100 à 120 jours	2705,4 " "
120 à 140 jours	2319,8 " "
140 jours et +	1761 " "

Remarques : un jour ou journal du Toulinois = 20,4 ares
un bichet = 100 litres environ.

STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES :

Surface en jours	Nbre exploit.	Rapport global	Moyenne surface	Rapport par jour	Chevaux
10 à 20	1	13 bichets	15 jours	1,15 B/j	6
20 à 40	0	0	0	0	0
40 à 60	10	19,25	48,7	0,39	5,1
60 à 80	8	29,2	70,125	0,416	6,75
80 à 100	7	27,4	88,42	0,309	7,42
100 à 120	5	27	106,8	0,252	10
120 à 140	6	51,375	125	0,411	10,2
140 et ++	3	74	165	0,448	10

PART DE LA PROPRIETE PRIVEE PAR RAPPORT A LA FERME

40 à 60 jours	0,42 %	de l'exploitation totale
60 à 80 jours	0,18 %	" "
80 à 100 jours	0,2 %	" "
100 à 120 jours	0,22 %	" "
120 à 140 jours	0,00781 %	" "
+ de 140 jours	0,044 %	" "

Il faut relativiser ces chiffres, en effet la statistique portant sur un faible échantillonnage, ne peut que donner une tendance très vague de ce que fut la réalité.

- 1) Les fermes toutes petites : en moyenne 5,76 ha + 4,17 ha en propriété privée = 9,93 ha.

Ces fermes sont des compléments à une exploitation en faire-valoir direct. Une telle exploitation permet à un jeune couple de survivre. Le cheptel est faible : 5,1 chevaux. Il n'est pas nécessaire d'employer de la main d'oeuvre domestique.

- 2) Les fermes de 11,73 ha + 2,57 ha en propriété privée = 14,3 ha.

Il s'agit souvent de la réunion de deux fermes dans une même main. Ce type d'exploitation a tendance

à se développer au 18^e siècle avec la division des patrimoines paysans. Leur tarif est élevé : 0,416 bichet par jour, soit environ le quart de la production céréalière. Elles permettent à un couple avec trois enfants de vivre correctement. Le cheptel doit être plus important 6,75 chevaux.

Ces fermes sont choisies par de jeunes couples qui s'installent avec peu de terre en propriété privée, ou par des couples mûrs (plus de 10 ans de mariage). Ce choix est fonction des époques.

- 3) Les fermes de 14,43 ha + 3,6 ha en propriété privée = 18,03 ha.

Là aussi nous avons affaire à plusieurs fermes réunies entre les mains d'un seul laboureur (souvent trois fermes différentes).

4) Les fermes de 17 ha + 4,79 ha en propriété privée = 21,79 ha.

Ces fermes sont d'un seul tenant. Elles demandent généralement le travail de 10 chevaux et d'un domestique permanent. Le taux de fermage est très avantageux : environ un huitième de la production. Mais ces fermes demandent beaucoup d'investissement et de travail. C'est sur ces fermes que les laboureurs gagnent le plus d'argent.

5) Les grosses fermes (23,5 ha + 2 ha = 25,5 ha et celle de 32,17 ha + 1,48 ha = 33,65 ha).

Elles sont aussi d'un seul tenant, elles demandent tout autant de chevaux en moyenne, mais souvent plus en réalité. Il faut un à deux domestiques en permanence. Les taux de fermage sont plus élevés (un quart de la production).

Elles pourraient être très lucratives, mais en cas de décès prématuré d'un des deux conjoints, ces fermes peuvent être parfois déficitaires à cause de l'investissement considérable qu'elles demandent.

En règle générale, il semblerait qu'il y ait un rapport direct entre la superficie d'une exploitation et le cycle de vie familial. Lorsqu'un jeune couple s'installe, il possède un patrimoine faible, un cheptel peu nombreux (2 à 4 chevaux). Il lui faut alors louer un complément de faible importance afin de vivre correctement. Par la suite, le cheptel se multiplie, en quatre ans le couple peut espérer posséder 6 chevaux, mais les enfants sont en bas âge. Il lui faut donc cultiver plus de terre. Après 15 ans de mariage, les premiers enfants sont en âge d'aider à l'exploitation les chevaux sont plus nombreux, et on peut espérer prendre une ferme plus importante et plus lucrative. Lorsque les enfants se marient, le père peut alors laisser la ferme, avec accord du proprié-

taire, à l'un de ses fils et se contenter personnellement d'une exploitation plus petite soit en faire-valoir direct, soit une petite ferme, voire même prendre sa "retraite" en affermant ses biens immobiliers à un de ses enfants moyennant nourriture et logement jusqu'à la fin de ses jours.

EXEMPLES D'EVOLUTION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

1) GEORGE Joseph

Joseph GEORGE se maria 4 fois :

-avec Marie JACQUOT, tutelle en 1722

-avec Françoise MAHAUT, tutelle inexistante.

-avec Marie-Anne BONTEMPS, tutelle en 1727.

-avec Catherine BRUANT, tutelle en 1743.

Joseph GEORGE meurt en 1756 après avoir été pendant 34 ans agriculteur.

En 1724 : deux ans de mariage, un enfant d'un an. Le couple apparemment vit chez la mère du mari. La mère afferme ses biens contre de la nourriture. Le couple a deux fermes : une du Chapitre de la Cathédrale égale à 10 bichets de blé et 10 bichets d'avoine par an, et la seconde d'Henri TISSIER contre 18 bichets de blé, 20 d'orge et 15 d'avoine par an. L'exploitation n'a alors que 11,22 ha. Le couple possède seulement deux chevaux et partage la moitié de la maison de la mère contre location. Le couple ne possède pas de meuble ni de linge de maison. En tout, la richesse de l'exploitation est estimée à 304 livres.

En 1727, année du 3ème mariage, 6 ans d'exploitation, une fille de 5 ans (1er lit), un fils de moins d'un an (2ème lit). Le couple est désormais autonome. Il exploite trois fermes : celle du Chapitre, celle de l'aumônerie et celle de la veuve FOURNIER. L'exploitation ne s'est

pas agrandie, mais les taux de fermage sont plus avantageux. Le cheptel est égal à 6 chevaux. Le couple possède des meubles, du linge de maison, il loue une maison qui n'est plus celle de la mère, il a une charrue, un chariot et du bétail en abondance (5 bovins, 3 cochons, 11 ovins, une chèvre et 14 oies). Son revenu dépasse les 1100 livres. L'exploitation est moyenne mais florissante.

En 1743 : 11 ans de mariage avec Catherine BRUANT, 21 ans d'exploitation, un fils de 16 ans, une fille de 10 ans, un fils de 8 ans et deux enfants en bas âge. Le couple exploite 14 ha en fermage, la ferme est unique, c'est celle de M. HENRY. Le taux de fermage est intéressant. Il ne possède que 6 chevaux, mais le fils désormais peut aider à l'exploitation agricole.

La tutelle est difficilement exploitable car les biens du fils n'apparaissent pas (1/2 des meubles de la première communauté et totalité des immeubles de la première femme). La quatrième femme est âgée et ne s'habille pas avec élégance (12 livres de vêtements contre 86 livres 15 sols pour la première femme), enfin la tutelle se déroule au mois d'août et la production agricole n'est pas estimée. Le matériel agricole et le cheptel se sont dépréciés. L'exploitation est à la limite de sa viabilité : trop d'enfants en bas âge, trop peu de bras utiles, et limitation des cultures et de l'élevage.

2) Exemple d'une réussite : Jacques MOREL.

Jacques MOREL se marie trois fois :
-avec Marguerite VASSE en 1710, tutelle en 1717.
-avec Marguerite ROSE en 1717, tutelle en 1734.
-avec Marie PHILIPPE en 1734, décès

de Jacques MOREL et tutelle en 1737. Marie PHILIPPE se remarie avec Henry THOUVENIN en 1738.

En 1717 : la femme a 28 ans au moment du décès, 6 ans de mariage, 6 ans d'exploitation, deux garçons en bas âge.

L'exploitation compte 15,3 ha, dont 0,72 appartiennent à la femme. Elle est composée de deux fermes : celle du sieur CHARDIN et celle du sieur LAURENT. Les taux de fermage sont très bas : 6,4 bichets de blé et 6,4 bichets d'avoine seulement. Le couple possède 5 chevaux et 3 poulains, ainsi qu'une charrue. Le revenu de l'exploitation est de 586 livres 18 sols.

En 1734 : le 2ème mariage a duré 16 ans, 22 ans d'exploitation, un fils de 22 ans, un de 19, un de 9 et un de 6, une fille de 14 ans.

L'exploitation s'élève alors à 28,48 ha, le taux de fermage est élevé. Il n'y a pas de précision sur la ferme. Le couple possède 8 chevaux et 2 poulains, deux fils peuvent aider le père et sont dans la force de l'âge. La production agricole a beaucoup augmenté (de 273 livres à 860 livres), l'intérieur s'est meublé, le nombre de charrues a doublé. Au total, l'exploitation est estimée à 1811 livres 9 sols.

En 1737 : 3 ans de mariage avec Marie PHILIPPE, 26 ans d'exploitation, un fils de 25 ans, un de 22 ans, un de 12 ans, un de 9 ans, une fille de 17 ans.

L'exploitation compte maintenant 27,54 ha. Il s'agit d'une ferme unique, celle du sieur CHAMPOUILLOT. Le taux de fermage est de 50 bichets de blé et de 50 bichets d'avoine. Le nombre de chevaux a encore augmenté, il est passé de 8 à 11 avec toujours 2 poulains. L'estimation de la production agricole montre également une hausse : de 860 livres

nous passons à 1192 livres. L'ensemble des biens dans la maison s'est accru, le bétail a doublé. L'exploitation au décès de Jacques MOREL atteint les 3277 livres.

Jacques MOREL a bénéficié de circonstances favorables, contrairement à son collègue Joseph GEORGE. Il a pu s'appuyer efficacement sur ses enfants et accroître progressivement ses revenus en changeant de ferme aux moments principaux du cycle de vie de sa famille. Nous pouvons émettre l'hypothèse suivante: il existait à Villey-Saint-Etienne une multitude de fermes différentes, tant en taille qu'en revenus. Les laboureurs choisissent ces fermes en fonction de leurs moyens de production et de l'âge de leur exploitation. Tous les six ans environ, les baux de fermage changent de main afin de mieux adapter à la taille de la famille et du cheptel à celle de la ferme. Ce système de fermage demande donc un esprit d'initiative, d'entreprise, mais aussi beaucoup d'intelligence dans le choix des fermes. S'il est très profitable à certains, il est aussi dangereux pour d'autres qui auraient mal évalué le moment du choix d'un type de ferme. Certains, trop ambitieux, prennent de grosses fermes au moment de leur installation, leur cheptel n'est pas suffisant, et ils sont obligés de faire appel à une main-d'oeuvre domestique très chère puisque rare. Dans ce cas l'investissement et le fermage dépassent souvent la production en valeur monétaire.

MODE DE VIE DES LABOUREURS

Cette étude porte sur 51 familles. 31 % des laboureurs associent au travail de la terre celui de la vigne, comme nous le prouve l'existence de bouges dans les maisons. Mais la production viticole est avant tout un appoint à la production céréalière.

Le laboureur, outre ses chevaux, possède en moyenne 3,6 bovins, 6,9 ovins, 0,9 caprin, 2,39 porcins et 8,8 volailles. A cette production il faut ajouter, dans quelques rares cas, les produits de la chasse et de la pêche.

Nous pouvons grâce à la description des biens dans une maison deviner l'alimentation de ces laboureurs. Les principaux éléments sont :

- les céréales (blé, seigle)
- les produits du jardin (fèves, lentilles, pois, pommes de terre, à partir de 1770)
- la viande (agneau, mouton, volaille, gibier et cochon)
- le lait, les oeufs, le fromage et autres produits laitiers
- le sel, le sucre (18^e siècle) et le miel, le poivre (18^e siècle), l'huile (de navette), le vinaigre de vin.
- les fruits (raisins, pommes, prunes au 18^e siècle)
- produits de cueillette : noisettes, noix, champignons, etc...

L'animal de base de la cuisine lorraine est sans conteste le cochon. Dans toutes les maisons nous trouvons du lard, parfois du jambon ou des andouilles, et une fois la maîtresse de maison devait préparer du fromage de tête. Les terrines et les tourtières laissent supposer l'existence de pâtés et de tourtes.

La boisson est l'eau du puits ou le vin rouge produit localement. Au 18^e siècle apparaît l'eau-de-vie.

La cuisine lorraine prend sa forme dès le 18^e siècle, les produits de base sont présents. Seule l'apparition de la pomme de terre venue d'Amérique va révolutionner l'art culinaire lorrain.

Le mobilier qui compose la maison du laboureur est le suivant: 2,74 lits par foyer, 1,4 armoires,

1,72 coffres, 1 maie et 1 burtoir, 1 table et 4 chaises, 0,6 dressoir, 0,54 crédence. A ces meubles de base il faut ajouter un fauteuil (5 cas), un vaisselier (3 cas), un buffet (5 cas), un garde-manger (1 cas), un desservant (1 cas), une garde-robe (1 cas) et un bahut (1 cas).

On note une évolution, au cours du 18^e siècle, des meubles lorrains: l'armoire, qui est rare au 17^e siècle, petite, en sapin et de prix faible, devient vers la moitié du 18^e siècle le meuble prestigieux par excellence : en chêne ou en poirier. L'armoire remplace progressivement le coffre qui au 17^e siècle contenait le linge et les vêtements. Le coffre devenu inutile au 18^e siècle est relégué dans les dépendances et ne sert plus qu'à entreposer des outils ou des vieux habits.

EVOLUTION DU NOMBRE
DE COFFRES ET D'ARMOIRES PAR
FAMILLE DE 1660 A 1789

	Coffres	Armoires
Avant 1700	2,3	0,33
1700 - 1750	1,4	1,5
après 1750	1	3

Le lit subit aussi des évolutions dans son appellation et dans sa composition. Au 17^e siècle, il est rare de trouver des lits complets (c'est-à-dire composés d'un bois de lit, d'une paille, d'un matelas, de deux draps, de couvertures, d'un traversin et d'un ou plusieurs oreillers, ainsi que d'un dessus-de-lit, de rideaux). Le bois de lit ou châlit est souvent absent, de même que la paille.

Au cours du 18^e siècle, la situation évolue, les lits sont plus complets et l'alcôve apparaît. Mais on continue à entasser les enfants dans les lits (de 2,1 enfants par lit au 17^e siècle, on passe à 2,4

enfants par lit à cette période). Ce qui laisse supposer que certains enfants devaient dormir dans les greniers.

Dans la seconde partie du 18^e siècle, chaque enfant dort dans son propre lit. Le lit se sophistique : il devient alcôve, puis lit à colonnes plus léger et plus esthétique. De la convivialité du 17^e siècle nous passons au développement d'une sphère d'intimité, tant pour les parents que pour les enfants.

L'intérieur lorrain, tel que nous l'imaginons aujourd'hui ou que nous avons connu, prend sa forme définitive à la fin du 18^e siècle. Un intérieur cossu et fonctionnel serait la définition de la maison du laboureur. Il y a une évolution très nette vers un mieux vivre : meilleur couchage, intimité plus grande des parents isolés dans leur alcôve dans la cuisine, tables permanentes à la place de planches et de tréteaux, bancs et chaises, fauteuils, et les prestigieuses armoires plus pratiques que les anciens coffres.

ETUDE DE CAS :
QUELQUES INTERIEURS DE LABOUREUR

Il était rare, malheureusement, de trouver des tutelles avec une description de chaque pièce de la maison paysanne.

Chez François GROSJEAN et Anne PARIS en 1782 (laboureurs très aisés) avec trois enfants :

dans la cuisine :

- instruments culinaires
- une vieille armoire en sapin
- un vieux lit incomplet et désaffecté
- un porte-vaisselle en sapin
- six chaises

dans la chambre de derrière :

- une cheminée ou un placard chauffant.

- une couchette en chêne
- un lit équipé
- quatre vieux fauteuils
- une vieille table en sapin
- une vieille armoire en sapin
- le saloir

dans la chambre de devant (qui est aussi la belle chambre) :

- une crédence en chêne
- une armoire en chêne et une seconde armoire en chêne
- deux lits équipés
- neuf chaises de chêne et deux en paille
- une table en chêne à tiroirs
- un coffre en chêne
- des objets en étain et en cuivre, un chauffoir, une chaufferette
- un miroir et un eaubénitier.

Cette description correspond à celle d'une maison de laboureur classique, avec ses trois pièces : la chambre de devant qui est généralement la "belle chambre" dans laquelle on expose les objets et les meubles qui reflètent le mieux la richesse du ménage, la cuisine ou pièce borgne dans laquelle se trouve la cheminée, et la pièce de derrière où se trouvent les vieux meubles (quand ceux-ci ne se trouvent pas dans les greniers). Il faudrait ajouter à cette maison ses dépendances afin d'avoir un aperçu complet : l'écurie, la chambre à four, la cave, et les greniers.

Chez Jean-Baptiste GROSJEAN et Geneviève JACQUEMIN en 1785 (couple de laboureurs avec deux enfants)

dans la chambre donnant sur la rue :

- la cheminée avec tous les ustensiles de cuisine
- une table en chêne
- un porte-vaisselle avec un bas de buffet et trois tiroirs
- une armoire en chêne à deux volets
- un lit à colonnes en poirier
- un lit incomplet (il manque la literie)

- deux rideaux

dans la cuisine donnant jour sur la vigne :

- un coffre en chêne
- une maie en hêtre
- un dressoir en chêne
- une alcôve en chêne et sapin

dans le cabinet d'à côté servant de cellier :

- des cuves et des tonneaux

dans la chambre de derrière :
rien

Là aussi nous avons affaire à une maison de laboureur, cependant elle a l'originalité de posséder une fenêtre dans la cuisine. Ceci laisse supposer qu'elle était la dernière du village, et qu'elle devait se situer en surplomb de la vallée de la Moselle. Nous sommes en présence d'un jeune couple qui n'a pas encore terminé l'occupation de la maison, une pièce pour le moment n'est pas encore meublée.

LES VIGNERONS

Les vigneronns possèdent, outre leur exploitation viticole, une petite exploitation agricole d'environ 2,22 ha. Ces terres leur appartiennent en propre et ne sont pas redevables de fermage. Cependant, les vigneronns doivent demander aux laboureurs de venir leur retourner ces terres, puisque, eux, n'ont ni charrue, ni chevaux. En moyenne, ils peuvent espérer récolter 858 litres de blé.

A cette micro-exploitation agricole, il faut ajouter environ 21 ares de vignes sur lesquelles le vigneron peut obtenir environ 50 charges de vin.

Souvent, les vigneronns (un cas sur deux), possèdent leur maison (ce qui n'est pas le cas des fermiers qui louent la terre et la maison).

A la céréaliculture vivrière et à la viticulture commerciale il faut

ajouter l'élevage : en moyenne chaque couple possède 2,2 vaches, 6,75 moutons, 0,56 chèvre, 2 porcs et 8,9 volailles.

Enfin ce panorama serait incomplet si nous oublions le jardin potager et le verger, ainsi que les chenevières dans lesquelles les vigneronns font pousser le chanvre qui interviendra pour une large part dans la confection des vêtements.

S'ils ont moins de biens que les laboureurs, les vigneronns avec leurs toutes petites exploitations vivent bien. Ils ont un revenu d'environ 500 livres, ce qui correspond aux revenus d'un laboureur cultivant 14,28 ha en fermage.

Leur intérieur est légèrement moins riche que celui des laboureurs, ils ont en moyenne :

- 2,4 lits par ménage (- 0,34 par rapport aux laboureurs)
- 1,2 armoires par ménage (- 0,4)
- 1,1 coffres par ménage (- 0,62)
- 1,1 tables par ménage (+ 0,1)
- 0,5 dressoir par ménage (- 0,1)
- 0,68 crédence par ménage (+ 0,12).

On trouve dans ces intérieurs plus de miroirs, de cadres et d'images pieuses que chez les laboureurs. L'intérieur est donc moins riche, mais plus coquet. Les vigneronns semblent attacher plus de prix à l'embellissement par le détail.

Chez eux aussi l'évolution des meubles est semblable à celle observée chez les laboureurs :

-Avant 1700 :

Par feu, on comptait 1,6 coffres, 0,5 armoire; la moyenne par lit était de 2 enfants.

-1700-1750 :

Par feu, on comptait 1,1 coffres, 1 armoire, la moyenne par lit était de 2,8 enfants.

-Après 1750 :

Par feu, on comptait 1 coffre, 2 armoires, la moyenne par lit était de 1,2 enfants.

ETUDES D'INTERIEURS DE VIGNERON

Chez Sébastien BARRAT et Marguerite BRUANT; 52 ans de mariage en 1758 :

dans la chambre de devant :

- une armoire en chêne et une en poirier,
- des marmites et une crémaillère (cheminée),
- un vieux coffre et une crédence,
- 8 chaises,
- une armoire en chêne dans le mur servant de garde-manger,
- un petit miroir et 3 images,
- deux lits sans bois de lit,

dans la chambre de derrière :

- une armoire en sapin,
- une armoire en chêne à trois volets,
- deux armoires dans le mur,
- un pétrin et un burtoir,
- six chaises et deux tables en chêne,
- un lit équipé et un bois de lit.

dans le cellier :

- une table et des tonneaux.

Nous sommes ici en présence d'une petite maison de vigneron, avec ses deux pièces. Le mobilier est opulent, avec quelques meubles originaux : l'armoire à trois volets et une armoire en poirier. Cette opulence est d'autant plus remarquable que le couple est très âgé et qu'il a marié tous ses enfants.

Chez Jean-Baptiste MANSUY et Jeanne LAMBLIN en 1775, couple ayant 35 ans d'existence commune :

dans la chambre de devant :

- une table en sapin avec le pied en chêne et douze chaises,
- un desservant en sapin,
- une armoire,
- une alcôve.

dans la chambre de derrière :

- la cheminée,
- une table en chêne,

- un desservant,
- un lit équipé,
- une alcôve,
- un miroir.

dans une petite chambre :

- la maie et le burtoir
- des grains.

au grenier :

- une très vieille armoire en sapin.

Là aussi, il s'agit d'une maison de vigneron avec ses deux pièces. Nous avons la chance de posséder la tutelle du frère de Jean-Baptiste qui a épousé la soeur de Jeanne. Ces deux femmes sont filles de laboureur.

Chez Louis MANSUY et Elisabeth LAMBLIN en 1775 (couple ayant 31 ans d'existence) :

dans la chambre donnant jour sur la rue :

- une crémaillère,
- une armoire en sapin et une en chêne,
- deux lits équipés.

dans la chambre du milieu :

- une cheminée,
- la maie,
- un vieux dresseoir,
- une alcôve en chêne,
- un porte-vaisselle.

dans la chambre de derrière :

- une armoire en chêne,
- une crédence,
- un vieux desservant,
- une table en chêne.

Dans la chambre à four :

- des bouges et des tonneaux.

Cette fois-ci, il s'agit d'une maison de laboureur qui, à l'occasion, s'est transformée en maison vigneronne : utilisation de la chambre à four comme bougerie.

Dans l'ensemble, les vigneronnes vivent très bien, leur alimentation

est tout aussi riche et variée que celle des laboureurs. Leurs maisons, quoique plus petites, sont très bien meublées. Leurs revenus, bien qu'inférieurs à ceux des paysans, sont corrects, surtout si l'on tient compte du prix des chevaux et des charrues (il faudrait ajouter alors 300 livres et plus aux vigneronnes pour pouvoir faire une comparaison valable). Ce système de micro-exploitation vivrière et viticole favorise toute une partie du village. A Francheville par contre, la vigne étant très peu développée, une grande majorité de la population rurale vit dans la misère et dépend étroitement des fermiers chez lesquels elle va s'employer.

LES AUTRES PERSONNES

LES ARTISANS :

Il faut diviser ce groupe en deux catégories distinctes :

- les artisans aisés,
- les artisans pauvres.

Les artisans aisés :

Ce sont les charrons, les corbonniers (originalité de Villey-Saint-Etienne), le tailleur, le maréchal-ferrant et le meunier. Leur fortune est égale à celle d'un petit paysan pour les plus pauvres, et à celle d'un gros fermier pour les plus riches d'entre eux.

Les artisans pauvres :

Ce sont les charpentiers, les maçons, les tisseurs et le cordier. Toutes ces personnes sont endettées. Si dans l'ensemble, le mode de vie de cette catégorie est semblable à celui de la première, les dettes négatives (ce que nous appelons aujourd'hui dettes) font la différence. Les dettes sont surtout le fait des jeunes couples, des vieilles personnes ou des couples venant de marier leurs enfants. Nous ne voulons pas faire d'étude statistique sur un nombre aussi faible de données.

L'intérieur des artisans est composé par les objets suivants

(il y a une sensible baisse par rapport aux vigneron) :

- 1,8 lit par ménage (- 0,6 par rapport aux vigneron),
- 1,4 armoires (+0,2),
- 0,7 coffre (- 0,4),
- 1,1 tables (=),
- 0,6 crédence (0,08).

On trouve également dans ces intérieurs des miroirs, des cadres et des livres (chez le cordonnier et chez le maréchal-ferrant).

Les artisans possèdent quelques terres et quelques vignes, et font aussi l'élevage de certains animaux domestiques :

- 0,7 bovin par couple (- 1,5 par rapport aux vigneron),
- 8,1 ovins par couple (+ 1,25),
- 1,4 caprins par couple (+ 0,84),
- 1,3 porcins par couple (- 0,7),
- 3,6 volailles par couple (- 5,3).

Apparemment les animaux consommant des grains sont difficiles à élever pour les artisans qui ont malgré tout moins de terres que les vigneron. L'équilibre alimentaire des artisans est quelque peu inférieur à celui des vigneron.

En dessous des artisans existent encore les manouvriers. Ils pourraient être définis de la façon suivante : ils ne possèdent rien si ce n'est quelques volailles, un lit pour les parents, la paille et le foin pour les enfants. Ils n'ont ni terre ni vigne. Leur situation est précaire, mais heureusement, ils sont fort peu nombreux par rapport aux fermiers et aux vigneron : deux cas seulement de tutelles de journalier.

A l'autre extrémité de la société se trouvent les riches propriétaires fonciers, rentiers (un cas) et les prêtres ouvriers lorrains (caractéristique de la Lorraine). Chez eux, il y a abondance tant du mobilier que de la nourriture. En règle générale, ils vivent de leurs

rentes. Le prêtre en 1685 reçoit 300 francs barrois par an de rentes, le propriétaire terrien a pu prêter 10.000 livres de Lorraine et il reçoit annuellement le produit du fermage de ses cinq fermes, soit 47 bichets de blé et 47 bichets d'avoine (soit environ 4 888 litres de chaque).

ETUDE D'INTERIEUR D'ARTISAN

Chez Charles Antoine GEORGE (fils du meunier) et Barbe NOUCHEFRIN en 1780 (extinction du couple) :

dans la cuisine :

- un lit à colonnes,
- une horloge;

dans le poêle donnant jour sur la ruelle :

- quatre chaises et un fauteuil,
- un lit équipé,
- une armoire en chêne à deux volets,
- un vieux coffre en sapin et un pétrin;

dans la chambre suivante :

- une table et cinq chaises,
- un petit miroir,
- un lit équipé et un lit à colonnes,
- une armoire en chêne et en noyer à deux volets;

dans la chambre suivante prenant jour sur le jardin :

- cinq chaises en bois et deux tables,
- deux cadres et deux miroirs + deux petits rideaux aux fenêtres,
- un lit équipé,
- deux armoires en chêne à deux volets,
- des livres : "la Bible", "la nouvelle parole", "la maison rustique", "les épîtres de Saint Paul", "les statuts synodaux", "livres de piété" en 7 volumes, "la couture des ménages".

à la cave :

- une petite armoire à deux volets, des instruments de pêche et 23 pots d'eau de vie.

LA MAISON PRESBYTERIALE : 1685

Dans la chambre basse :

- un lit équipé,
- une table en sapin et six chaises

puis un fauteuil,
-une armoire en chêne à deux volets,
-une garde-robe,
-un eaubénétier + deux portraits
de la Vierge et de Notre Seigneur,
-vaisselle en cuivre et argenterie.

dans la cuisine :

-une couchette équipée,
-une couchette,
-une vieille armoire en sapin,
-une petite table avec pieds en
chêne,
-une petite table avec pieds en
chêne,
-un fauteuil.

dans la chambre haute :

-une couche équipée,
-une table ovale en chêne,
-deux portraits de la Vierge, un
crucifix, deux Cupidons en cuivre,
-un petit miroir.

dans le cabinet (au pied de la

chambre haute) :

-une lunette d'approche et un tapis
de Bergame,
-une petite chaise pliante,
-quatre livres : "le missionnaire pa-
roissial, "pédagogie des familles
chrétiennes", "pratique de la pur-
gation et des vertus chrétiennes".

au grenier :

-une couche de planches,
-deux lits sans bois de lit,
-un banc de sapin,
-un tour à filer.

Nous venons de faire un rapide
tour d'horizon de la société villa-
geoise de Villey-Saint-Etienne, il est
vrai qu'il y aurait encore beaucoup
à dire, et que ce village mériterait
sans aucun doute une monographie.

Pour le groupe H.A.D.
de Villey-Saint-Etienne
Laurence JOIGNON.